

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89
E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr
www.henridorff.com

Séance ordinaire du mardi 17 Février 2009

15 | 15 | 13

L'an deux mil neuf et le mardi dix-sept février à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Jacques KAISER Maire**

Présents : Jocelyne KAHL, Christine BOUCHÉ Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Jean-Luc BURCKEL, Fabrice TISSERAND, Alain KRUMENACKER, Pascale RIEDINGER, Gérard LEVY, Yannick EON, Jean-Marc NOBLET, Christine HEITZMANN.

Absents excusés : Pascal DIEMER, José EXTREMERA.

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2008 COMPTABILITE M14 - BUDGET PRINCIPAL :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2008, qui se monte à 241 793,25 € pour les dépenses et à 285 577,85 € pour les recettes en section de fonctionnement.

Soit un excédent de fonctionnement de **+ 43 784,60 €**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 221 522,50 € pour les dépenses et à 123 208,13 € pour les recettes.

Soit un déficit d'investissement de **- 98 314,37 €**

/

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION - ANNEE 2008 COMPTABILITE EAU - M49 - SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2008, qui se monte à 30 465,57 € en dépenses et à 50 945,22 €, en recettes pour la section d'exploitation.

Soit un excédent d'exploitation de **20 479,65 €.**

Pour la section d'investissement, le montant s'élève à 16 270,95 € pour les dépenses et à 18 573,65 € pour les recettes.

Soit un excédent d'investissement de **2 302,73 €.**

/

Objet de la délibération

DON :

Monsieur et Madame DIDIOT René de SARRALBE, font don à la commune d'un montant de 40,00 €, suite à l'envoi d'un bulletin municipal.

Le Conseil Municipal accepte ce don.

Le Maire est chargé de faire les démarches nécessaires en vue de cet encaissement.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un **déficit de : - 92 456,38 €**.

Les restes à réaliser étant de **7 790,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **100 246,38 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice de **115 846,22 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	+ 5 857,99 €	- 98 314,37 €	- 92 456,38 €
Fonctionnement (après affectation)	+ 72 061,62 €	+ 43 784,60 €	+ 115 846,22 €
TOTAL	+ 77 919,61 €	- 54 529,77 €	+ 23 389,84 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) **100 246,38 €**
(correspondant au besoin de financement réel)

→ Solde disponible en report à nouveau créateur **15 599,84 €**
(reprise ligne 002 en recettes de fonctionnement)

Résultat d'investissement (déficit) :

Compte 001 en dépenses d'investissement : **- 92 456,38 €**
/

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal,

Vu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2008 ;

Vu le résultat d'investissement cumulé constaté à la clôture de l'exercice, soit un excédent de : **1 603,59 €**.

Les restes à réaliser étant de **0,00 €** ; le besoin de financement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes s'élève à **0,00 €** correspondant au besoin de financement réel.

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2008 fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation de **35 292,25 €**.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

	Résultat de clôture N-1	Résultat exercice 2008	Résultat de clôture 2008
Investissement	- 699,14 €	+ 2 302,73 €	+ 1 603,59 €
Exploitation (après affectation)	+ 14 812,60 €	+ 20 479,65 €	+ 35 292,25 €
TOTAL	+ 14 113,46 €	+ 22 782,38 €	+ 36 895,84 €

Affectation du résultat d'exploitation :

→ Affectation obligatoire en réserves (c/1068) (correspondant au besoin de financement réel)	0,00 €
→ Solde disponible en report à nouveau créateur (reprise ligne 002 en recettes d'exploitation)	35 292,25 €

Résultat d'investissement (excédent) :

Compte 001 en recette d'investissement :	1 603,59 €
/	

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS EXTERIEURS POUR LA SALLE SOCIO-CULTURELLE ET L'ECOLE COMMUNALE :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que dans un but d'amélioration du cadre de vie aux alentours de la salle socioculturelle et de l'école communale, mais aussi pour la protection de l'environnement ; il s'avère nécessaire de faire l'acquisition de divers équipements.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société « JPP Equipement Châtillon Saint Jean s'élève à 3 614,36 € HT, soit 4 322,77 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2009, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	3 614,36 €
COUT TOTAL T.T.C.	4 322,77 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	1 265,02 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	669,25 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2009	2 388,50 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Objet de la délibération

DEMANDE DE SUBVENTION D.G.E. : REAMENAGEMENT DU CHAUFFAGE DU LOGEMENT COMMUNAL - PRESBYTERE :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la vétusté de la chaudière au logement communal sis n° 03 rue de l'église. La chaudière actuelle à près d'une trentaine d'année, et ne présente aucune économie d'énergie. Aussi ; il s'avère indispensable de procéder au remplacement de celle-ci.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société «ECO-NRJ» d'AVRICOURT s'élève à 4 540,00 HT, soit 5 429,84 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2009, la partie à la charge de la commune comme suit :

COUT TOTAL H.T.	4 540,00 €
COUT TOTAL T.T.C.	5 429,84 €
Subvention D.G.E. si obtention : 35 %	1 589,00 €
Récupération de la T.V.A. : 15,482 % sur le montant TTC	840,65 €
Soit à la charge de la commune	
A payer sur les fonds libres par inscription au budget 2009	3 000,19 €

- **SOLLICITE** la Dotation Globale d'Equipement
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

SUBVENTIONS 2009

Après délibération, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes pour l'année 2009 :

A.I.P.H de Sarrebourg & région	80,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	600,00 €
Association des donneurs de sang bénévoles	100,00 €
Club Vosgien	50,00 €
A.S.H.	1000,00 €
Mutuelle du Trésor	20,00 €
A.M.A.S.	100,00 €
DIVERS	50,00 €
TOTAL	2000,00 €

Ces montants seront inscrits au compte 6574 du budget primitif 2009.

/

Objet de la délibération

VOTE DES QUATRE TAXES

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de maintenir des taux des quatre taxes locales, pour l'année 2009. A savoir :

- Taxe d'habitation : 8,98 %
- Taxe foncière bâti : 10,34 %
- Taxe foncière non bâti : 69,47 %
- Taxe professionnelle : 10,90 %

/

Objet de la délibération

FIXATION DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX :

Après délibération, le Conseil Municipal fixe, à partir du 1^{er} avril 2009, les loyers mensuels des logements communaux comme suit :

- Logement du presbytère sis n° 03 rue de l'église, au prix de 790,00 €
- Logement de l'école maternelle sis n° 05 rue de l'église, au prix de 395,00 €, garage y compris.

Les locataires verseront une caution représentant deux mois de loyers. Le prix des loyers sera révisable annuellement, à l'échéance, selon la variation de l'indice du coût de la construction.

/

Divers et communications :

- Orientations budgétaires : le Maire soumet aux membres présents quelques chiffres de la section de fonctionnement, ainsi que les différents projets d'investissements à prévoir au prochain budget primitif.
- Zonage d'assainissement : le Maire fait part de la dernière réunion concernant le zonage d'assainissement entre les communes de Saint-Louis, Arzviller, Guntzviller et Henridorff et de la nécessité de mettre en conformité les systèmes d'assainissement avant le 31 décembre 2012.
- Points sur les travaux : Le point est fait sur les travaux en cours (logement du presbytère et logement de l'école maternelle).
- Rénovation du chauffage de la salle socioculturelle : Lors de la réunion du 22 décembre dernier, les élus avaient opté pour un chauffage au sol pour la salle socioculturelle. Après un e-mail de Bernard KALCH, ce type de chauffage est remis en question, dans le but de conserver le parquet. Après les réflexions du conseil, restant sur une position indécise, le maire propose de revenir sur ce choix, afin d'éviter tout conflit, et invite l'adjoint : Bernard KALCH à solliciter dans les plus brefs délais un bureau d'étude dans le but de respecter les délais de mise en œuvre de ce chantier, à savoir entre le 11 et le 31 mai 2009.

